



Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat *et de Revitalisation Rurale*

OPAH-RR

Propriétaires occupants, usagers :

Vous pouvez prétendre à une **subvention** de l'Agence Nationale de l'Habitat « **ANAH** » sous conditions de ressources du ménage (cf. tableau des plafonds de ressources)

☛ **Travaux permettant 25% de gain énergétique :**

*Jusqu'à 50 % de subvention pour un montant des travaux
plafonnés à 20 000 € HT et une prime de 10 % plafonnée à 2 000 €
abondée de 500 + 200 € par le Département et la Communauté de Communes*

Attention !

Les dossiers sont à déposer avant le 15 novembre 2016 à :

Communauté de communes Portes Sud Périgord - 23 avenue de la Bastide - 24500 Eymet

Contact : Mme Piet ☎ 06 09 43 82 42